



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Lignes ferroviaires régionales à vocation touristique

Un crédit de 62.1 millions pour renouveler les lignes ferroviaires touristiques du canton

Le Conseil d'État soumet au Grand Conseil une demande de crédit d'un total de 62.1 millions de francs pour financer les infrastructures ferroviaires des sections touristiques des lignes exploitées par les Transports Montreux-Vevey-Riviera SA (MVR) et les Transports publics du Chablais SA (TPC) pour la période 2025-2028. Cette décision s'inscrit dans la continuité des engagements cantonaux pris depuis 2007 pour garantir la sécurité et la qualité de l'exploitation de tronçons exclus du financement fédéral.

Depuis l'entrée en vigueur du projet FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) en 2016, la Confédération finance l'entretien et le développement du réseau ferroviaire via le Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Toutefois, certains tronçons des lignes MVR et TPC ne répondent pas aux critères fédéraux, car ils ne desservent pas de localités habitées toute l'année. Il s'agit notamment des tronçons Lally - Les Pléiades et Haut-de-Caux - Rochers-de-Naye pour MVR, ainsi que Villars-sur-Ollon - Col-de-Bretaye pour TPC.

Bien que ces tronçons ne remplissent pas une fonction de desserte au sens de la loi fédérale sur le transport de voyageurs, ils jouent un rôle essentiel dans la cohésion territoriale du canton et desservent des destinations touristiques emblématiques, telles que les Rochers-de-Naye ou le Col-de-Bretaye. Leur maintien en bon état est crucial pour soutenir l'économie locale, préserver des emplois dans le secteur touristique et valoriser le rayonnement du canton de Vaud au-delà de ses frontières. Le Conseil d'État propose donc de poursuivre le financement pour leur renouvellement, comme cela se fait depuis près de deux décennies, pour la période 2025-2028. C'est pourquoi il soumet au Grand Conseil un crédit d'investissement pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables de 48.6 millions de francs pour les MVR et de 13.5 millions de francs pour les TPC. Il permettra aux entreprises de réaliser les travaux de renouvellement des voies ferrées, des installations de sécurité et de télécommunication, des passages à niveau, ainsi que la mise aux normes LHand des

gares.

En soumettant ce projet de crédit d'investissement au Grand Conseil, le Conseil d'État réaffirme sa volonté de garantir un réseau ferroviaire régional sûr, fiable et durable, au service de la population, du territoire et de l'environnement, à l'instar de ses objectifs du Plan climat. En favorisant le maintien et l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire, le Canton encourage un report modal vers les transports publics notamment pour les déplacements de loisirs.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 04 septembre 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat, [021 316 70 01](tel:0213167001)

TÉLÉCHARGEMENT(S)